

Nouveau Bureau du Parc

Le Bureau du Parc a été renouvelé le 14 mai par les 173 délégués représentant les communes, les communautés de communes, les villes porte, les départements et les régions (photo ci-contre).

Président et vice-présidents

● **Président :** Jean-Gabriel Nast
(commune de Longchaumois)

● **1er vice-président :**
Denis Vuillermoz
(Région Franche-Comté)

● **2ème vice-présidente :**
Charlotte Dominjon
(Région Rhône-Alpes)

● **3ème vice-président :**
Gilbert Blondeau
(Conseil Général du Jura)

● **4ème vice-président :**
Serge Fondraz
(Conseil Général de l'Ain)

● **5ème vice-président :**
Christian Bouday
(Conseil Général du Doubs)

● **6ème vice-présidente :**
Françoise Vespa
(Saint-Laurent-en-Grandvaux)

● **7ème vice-président :**
Jean-Paul Gruet-Masson
(Saint-Claude)

● **8ème vice-présidente :**
Marianne Dubare
(Communauté de communes d'Oyonnax, ville-porte)

● **9ème vice-président :**
Bernard Tardy (Communauté de communes du Pays de Gex)

Membres du bureau

Marc Borneck
(Région Franche-Comté)

Josiane Exposito
(Région Rhône-Alpes)

Raphaël Perrin
(Conseil général du Jura)

Esio Perati
(Conseil général du Jura)

Daniel Juliet
(Conseil général de l'Ain)

Yves Poète
(Avignon-lès-Saint-Claude)

Jean-Sébastien Lacroix
(Les Rousses)

Bernard Vuillat (Chézery-Forens)
Daniel Tricot (Léaz)

Denis Michaud (Reculfoz)
Philippe Danjou

(Communauté de communes de la Grandvallière)

Jean-Marc Romand
(Communauté de Communes Jura Sud)

Enjeu

“Aménager le territoire, c'est d'abord le ménager”

Le Parc révisé sa charte et tente d'imaginer le Haut-Jura en 2022.

Selon les vœux du président (reconduit), le massif sera à cette échéance, et même au-delà, « un territoire qui a choisi d'aller où il va sans oublier d'où il vient ». Entretien avec Jean-Gabriel Nast

● **La révision de la charte d'un Parc s'apparente-t-elle au contrôle technique d'un véhicule ? Moyennant quelques « réparations », on repart pour une durée déterminée...**

- La comparaison est un peu courte. Il y a bien un aspect « contrôle » qui comprend un diagnostic du territoire et une évaluation des actions du Parc. La seconde étant nécessairement effectuée par un bureau d'experts afin d'assurer l'objectivité du constat. Mais l'essentiel de la révision, en tenant compte évidemment des conclusions de l'expertise, consiste à élaborer un nouveau projet pour le Haut-Jura et pour les douze prochaines années. L'exercice n'est ni anodin, ni simple. Nous ne prétendons pas savoir à quoi ressemblera l'économie mondiale en 2022, mais nous sommes un organisme territorial qui a mission d'expérimentation. Il nous appartient donc de dire sur quoi nous voulons agir, les évolutions que nous souhaitons encourager et celles que nous voudrions empêcher.

● **Côté diagnostic, qu'est-ce qui a changé au cours de la décennie écoulée ?**

- La situation s'est complexifiée en raison, pour une bonne part, de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation. Jusqu'ici, le Haut-Jura se percevait comme un territoire de production, il avait su s'adapter aux évolutions, surmonter les crises. Nous sommes aujourd'hui à la fin de ce cycle et au début d'un cycle nouveau où le tertiaire comptera davantage. Il faudra beaucoup d'intelligence et de volontarisme pour réussir cette mutation inédite.

La composition de la population aussi a changé tant en âge qu'en sociologie. Nous aurons à prendre en compte les attentes et les besoins de chaque catégorie, que ce soit en termes de crèches, de garderies, de services à la personne, de santé, de culture.

Le diagnostic n'étant pas encore finalisé, je me garderai de passer en revue l'ensemble des thèmes mais je note, parce qu'elle est une composante essentielle du territoire, que l'agriculture entre également dans une phase plus complexe, avec les questions alimentaires à l'échelle de la planète, le risque d'une suppression des quotas, les exigences environnementales...

● **On aimerait avoir quelque chose sur quoi s'appuyer pour faire face aux mutations à venir.**

- Précisément, au cours de cette décennie, nous avons réussi à structurer le territoire qui est désormais organisé en dix communautés de communes et, pour la partie jurassienne, en Pays. Nous avons aussi contribué à la création de réseaux entre professionnels. Grâce à ces solidarités, qu'il conviendra évidemment de renforcer, nous sommes mieux armés pour répondre aux nouveaux enjeux.

● **Y aura-t-il un enjeu ayant priorité absolue ?**

- Le propre d'un Parc, avec le concours du Pays pour l'économie, c'est de tenter de répondre à tous les défis en même temps, c'est pourquoi il dispose d'une équipe pluridisciplinaire. Cependant, et sans vouloir anticiper sur les orientations de la charte dont nous avons encore à débattre, je placerai au premier plan la question du changement climatique (*). Si nous n'affrontons pas ce problème, dont nous sommes responsables, nous manquons à notre devoir de citoyen et à nos obligations envers les générations futures. Et s'occuper du réchauffement climatique oblige à prendre en considération les pollutions, l'énergie (la diversification des sources et la réduction des consommations), les transports, l'urbanisme... Vous voyez bien que tout se tient !



● **Le Parc avait-il besoin de grandir encore ?**

- Le périmètre d'étude a été élargi par rapport aux contours actuels du Parc parce que la plupart des communes en ont fait la demande, elles ont souhaité avoir la possibilité de nous rejoindre (ce dont les nouveaux conseils municipaux décideront en toute souveraineté). L'élargissement est d'ailleurs très modeste puisqu'il concerne 16 communes, dont 6 communes associées depuis cinq ans, et Pontarlier en tant que ville-porte. Il est fondé sur la cohérence du territoire : des voisins qui nous ressemblent, qui appartiennent au même massif, veulent travailler avec nous, je ne vois pas de raison de refuser ce renfort (carte ci-contre).

● **D'une charte à l'autre, y aura-t-il continuité ou changement ?**

- Si la formule n'avait été si souvent servie, je dirais qu'il y aura changement dans la continuité... Il y aura de fait un tuilage d'une charte à l'autre. Un changement radical, une rupture signifierait que nous nous sommes trompés sur tout, ce que je ne crois pas. Et puis une rupture est toujours brutale ; aménager le territoire c'est aussi, et peut-être surtout, le ménager. Le Parc continuera d'aider le Haut-Jura à exprimer ses potentia-

lités, c'est sa raison d'être. Nous travaillerons bien entendu dans la perspective d'un développement durable dont je rappelle qu'il a trois composantes : le respect de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale.

● **Et si le monde se pliait à nos vœux... Selon vous, quelle physionomie aurait le Haut-Jura en 2022 ?**

- Une physionomie assez unique pour que l'on puisse dire en y arrivant : « Je suis bien dans le Haut-Jura et non dans un fragment quelconque et anonyme du village global ». Ce territoire doit garder son identité, non une identité de repli mais une identité ouverte, qui se construit et s'affirme au jour le jour. Nous sommes citoyens du monde, mais nous sommes toujours nés quelque part. Idéalement, à échéance 2022 et même au-delà, j'aimerais que le Haut-Jura ait choisi d'aller où il va sans oublier d'où il vient. ■

(*) En juin 2007, le comité syndical du Parc avait souhaité que la question du changement climatique soit abordée « de manière plus explicite » dans la nouvelle charte. Sur ce sujet, voir le précédent numéro du Journal du Parc, décembre 2007

